

aire

écessaire
-Fontaine

350 000 euros pour les petites entreprises

RÉOLAIS Jusqu'à 1 500 euros pourront être accordés à ces sociétés mises en difficulté par le confinement. Environ 600 se sont signalées

Jérôme Jamet
j.jamet@sudouest.fr

La Communauté de communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde et les communes du territoire se sont associées pour venir en aide aux petites entreprises pénalisées par les mesures de confinement. Une enveloppe de 350 000 euros a pu être dégagée. Cette somme sera ponctionnée sur le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui s'élève à 700 000 euros et qui pour moitié est reversée à la CdC et pour l'autre à chaque commune.

« Bien que la Communauté de communes ait la compétence économie, j'ai souhaité dès le départ impliquer les communes dans cet effort pour aider nos entreprises. Ce sont elles qui nous donnent du travail, qui nous nourrissent, qui rendent des services et qui au final abondent nos recettes fiscales », justifie Francis Zaghet, président de la CdC.

« Un effort remarquable »

Ainsi, les communes participeront à hauteur de 30 % de la part du FPIC qui leur revient, soit environ 130 000 euros. Le reste sera abondé par la part de la CdC, soit 220 000 euros. « J'avais proposé que communes et CdC reversent 50 %, mais pour certaines plus fragiles ce n'était pas possible. Or, il fallait l'unanimité pour trouver un accord. »

Francis Zaghet raconte qu'il a fallu pas moins de sept versions pour



De nombreux commerces, comme ici à La Réole, ont été fragilisés par la fermeture liée par l'épidémie. PHOTO FRANCIS VIREPINTE

arriver à l'accord final et une réunion de trois heures, jeudi, en visioconférence avec les membres du Conseil communautaire. Sur les 41 communes, seules deux n'ont pas encore confirmé, mais Francis Zaghet est optimiste. « La participation des communes est un effort remarquable, ce n'est pas le cas ailleurs », note le président de la CdC.

Jusqu'à quatre salariés

Le territoire compte environ un millier d'entreprises. Environ 600 ont fait savoir qu'elles sont en difficulté, dont un tiers à cause de la fermeture administrative qu'elles ont subie (bars, restaurants, salons de coiffure, etc.). Le fonds de soutien concerne les entreprises jusqu'à quatre salariés et dont le chiffre d'affaires

ne dépasse pas un million d'euros. L'enveloppe est de 1 500 euros maximum par entreprise. Elles ont jusqu'au 30 juin pour déposer un dossier. « Ce dispositif vient en complément des aides de l'État et de la Région pour les aider à franchir ce cap difficile et sauver les emplois et en même temps nos recettes fiscales. »

Chez les voisins de la Communauté de communes du Bazadais, une aide d'urgence exceptionnelle de 250 000 euros a été débloquée, pour un montant de 500 euros maximum par entreprise (dépôt de dossier jusqu'au 2 juin). À la CdC du Sud-Gironde, une aide jusqu'à 800 euros a été proposée par entreprise de zéro ou un salarié. Le dépôt des dossiers est clos depuis le 30 avril.



de douze en dix enseignants de Montaigne se relaieront : une classe et cinq assurements à distance.

calés

alité mobilise dix assurer l'encadrement et les nombreux de nettoyage. Du restaurant scolaire, la aux a permis de prévues aux horaires décalés individualisé à tant respectent aimement les distances comme dans les cours on divisées en plu-

riscolaire sera assuré. Il se fera dans les éviter les déplacements

en

Il essaie de sauver son activité

CAVIGNAC Restaurateur, David Bauri gère pas moins de trois enseignes. Il tente de sauvegarder ses entreprises et les emplois



Lourdement impacté par la crise liée au Covid-19, le restaurateur David Bauri...

